

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES
ÎLES-DE-LA-MADELEINE



À une réunion ordinaire du Conseil des commissaires de la *Commission scolaire des Îles* du mardi 25 avril 2017 tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

Mesdames	Isabelle CUMMINGS (CES* 3) Francine CYR (présidente) Huguette REID (CES 8) Linda TURBIDE (EHDA) Annie VIGNEAU (CES 6) *CES = circonscription électorale scolaire	Messieurs	Jean CORMIER (parent du secondaire) Sony CORMIER (CES 7) Jean-Yves LAPIERRE (CES 5) Bernard RICHARD (CES 1) Jules RICHARD (CES 2) Sylvain VIGNEAU (CES 4)
----------	---	-----------	--

formant le quorum requis (7 sur 12).

Est absent		Monsieur	Joël CUMMINGS (parent du primaire)
------------	--	----------	------------------------------------

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est absente, et le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson, est présent.

- Deux (2) personnes du public assistent à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sony Cormier, appuyé par madame Huguette Reid, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2017;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Composition des comités;
5. Demande de jumelage de deux OC3;
6. Projet de division du territoire en prévision des élections scolaires du 4 novembre 2018;
7. Renouvellement de l'entente Alizé;
8. Cadre d'organisation des services éducatifs 2017-2018 au secteur des jeunes (4.1);
9. Répartition des services éducatifs entre les écoles et le centre (4.11);
10. Plan d'effectif du personnel de soutien CSN (1 de 2);
11. Plan d'effectif du personnel de soutien CSN (2 de 2)
12. Plan d'effectif du personnel de soutien CSQ (1 de 3);
13. Plan d'effectif du personnel de soutien CSQ (2 de 3);
14. Plan d'effectif du personnel de soutien CSQ (3 de 3);
15. Correspondance;
16. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
17. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-028)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2017

Il est proposé par madame Isabelle Cummings, appuyée par madame Linda Turbide, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 mars 2017 soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-029)



3. Période de questions-commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

4. Composition des comités

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par monsieur Sylvain Vigneau, que les comités suivants soient ainsi constitués, pour 2017-2018, le tout effectif en date de ce jour :

Comité exécutif
CYR, Francine, présidente
CORMIER, Sony, vice-prés.
CUMMINGS, Isabelle
LAPIERRE, Jean-Yves
REID, Huguette
RICHARD, Jules
TURBIDE, Linda

Comité consultatif de transport
CUMMINGS, Isabelle
RICHARD, Jules
TURBIDE, Linda

Comité de vérification
CYR, Francine, prés.
CORMIER, Sony, vice-prés.
LAPIERRE, Jean-Yves
VIGNEAU, Sylvain

Comité de gouvernance et d'éthique
CYR, Francine, prés.
CORMIER, Sony, vice-prés.
CORMIER, Jean
CUMMINGS, Isabelle
RICHARD, Jules

Comité de ressources humaines
CYR, Francine, prés.
CORMIER, Sony, vice-prés.
REID, Huguette
VIGNEAU, Annie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-030)

5. Demande de jumelage de deux OC3

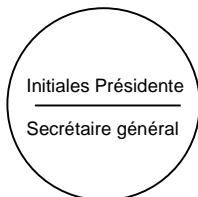
CONSIDÉRANT l'appendice B « Bandes d'accès dévolues aux utilisateurs » de l'accord de construction et de maintenance du COGIM, un OC3 serait dévolu à la Municipalité des Îles et un OC3 serait dévolu à la Commission scolaire des Îles;

CONSIDÉRANT la convention de bail en date du 1^{er} janvier 2015 avec Télébec et le RICEIM, une capacité fixe redondante équivalente à 1XOC3 de bande passante du COGIM serait réservée, pour usage exclusif de la CSI à titre gratuit, en vertu de son statut de fondatrice du RICEIM;

CONSIDÉRANT que les branchements Internet de la Commission scolaire des Îles et de la Municipalité des Îles passent actuellement sur l'OC3 réservé à la Commission scolaire des Îles;

CONSIDÉRANT que l'OC3 dévolu à la Municipalité des Îles n'est pas utilisé;

CONSIDÉRANT que, selon le paragraphe 7.3 de l'accord de construction et de maintenance du COGIM, « Un utilisateur peut toutefois avoir accès au Réseau à un niveau d'accès différent de celui qui lui résulte du paragraphe 7.1, sous réserve de l'approbation du comité de direction. Pour ce faire, l'utilisateur cède à d'autres utilisateurs, ou acquiert d'eux ou du COGIM un DIU sur le Réseau. »;



CONSIDÉRANT que la capacité maximale de l'OC3 de la Commission scolaire sera atteinte l'an prochain et que les besoins en bande passante de la Commission scolaire et de la Municipalité des Îles sont en continuelle augmentation;

Il est proposé par monsieur Sylvain Vigneau, appuyé par monsieur Bernard Richard, que la Commission scolaire des Îles et la Municipalité des Îles demandent au RICEIM de jumeler leurs deux OC3 de 155 Mbit/s chacun en un seul lien de 310 Mbit/s utilisable conjointement par la Commission scolaire des Îles et la Municipalité des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-031)

6. Projet de division du territoire en prévision des élections scolaires du 4 novembre 2018

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par madame Annie Vigneau, que le projet de division du territoire suivant soit adopté en prévision des élections scolaires du 4 novembre 2018.

AVIS PUBLIC

Projet de division du territoire de la Commission scolaire des Îles aux fins des élections scolaires (à tenir le dimanche 4 novembre 2018)



Conformément à la *Loi sur les élections scolaires (L.R.Q. chapitre E-2.3)*, le Conseil des commissaires de la *Commission scolaire des Îles* a adopté, le 25 avril 2017, une résolution approuvant un projet de division du territoire de la *Commission scolaire des Îles* en 8 circonscriptions électorales scolaires (CES).

Conformément à l'article 9 de cette loi, l'objet du présent avis est d'informer les électrices et les électeurs de ce projet de division.

La description des limites des circonscriptions électorales scolaires proposées de même que le nombre d'électrices et d'électeurs compris dans chaque circonscription électorale scolaire sont les suivantes :

Avis aux lecteurs :

La description des limites des circonscriptions électorales a été effectuée selon le sens horaire. L'utilisation des mots *route* et *chemin* sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention contraire.

Les circonscriptions électorales se délimitent comme suit :

Circonscription électorale scolaire numéro 1 (718 électeurs)

Comprend la Municipalité de Grosse-Île.

Comprend aussi la partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine située au nord-est de la ligne de démarcation suivante : le chemin du Dépotoir et ses prolongements nord-ouest et sud-est.

Comprend également la partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine qui correspond à l'Île d'Entrée.

Circonscription électorale scolaire numéro 2 (1 605 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du golfe du Saint-Laurent et du prolongement nord-ouest du chemin du Dépotoir, ce prolongement, ce chemin et son prolongement sud-est, le golfe du Saint-Laurent, le pont de Havre-aux-Maisons, une ligne droite passant à l'extrémité est du chemin des Poirier jusqu'à la rive nord et le golfe du Saint-Laurent jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 3 (1 305 électeurs)

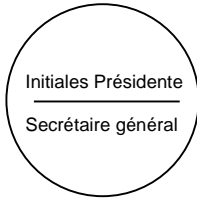
Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rive nord et d'une ligne droite passant à l'extrémité est du chemin des Poirier et joignant le pont de Havre-aux-Maisons, cette ligne droite, le pont de Havre-aux-Maisons, le golfe du Saint-Laurent, le prolongement du chemin des Caps, ce chemin et les chemins suivants : du Marconi, des Harvie, du Grand-Ruisseau, de l'Hôpital, Edgar-Thorne et Philippe-Thorne; le prolongement de ce chemin et le golfe du Saint-Laurent jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 4 (1 336 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du golfe du Saint-Laurent et du prolongement du chemin Philippe-Thorne, ce prolongement, ce chemin et les chemins suivants : Edgar-Thorne, de l'Hôpital, du Grand-Ruisseau, des Patton, de l'Église, de La Vernière, de l'Étang-du-Nord, Chevarie, du Moulin, des Caps, E.-Bourque et Fougère; le prolongement de ce chemin et le golfe du Saint-Laurent jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 5 (1 280 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement du chemin des Caps et du golfe du Saint-Laurent, ce golfe, le prolongement du chemin de la Grande-Allée, ce chemin et les chemins suivants : de Plaisance, du Domaine, de la Grande-Allée et de la Mine; le prolongement du chemin Odiphas-Harvie et les chemins suivants : des Patton, des Harvie, du Marconi, des Caps et son prolongement jusqu'au point de départ.



Circonscription électorale scolaire numéro 6 (1 249 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement du chemin de la Grande-Allée et du golfe du Saint-Laurent, ce golfe jusqu'au sud de l'intersection des chemins des Chalets et de La Martinique, une ligne droite joignant cette intersection et les chemins suivants : de la Martinique, Le Pré, de Gros-Cap, de La Vernière, de l'Église et des Patton; le prolongement du chemin Odiphas-Harvie et les chemins suivants : de la Mine, de la Grande-Allée, du Domaine, de Plaisance, de la Grande-Allée et son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 7 (1 251 électeurs)

Comprend une partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre des chemins de La Vernière et de Gros-Cap, ce chemin et les chemins Le Pré et de la Martinique jusqu'à l'intersection du chemin des Chalets, une ligne droite vers le sud, le golfe du Saint-Laurent, une ligne droite passant au sud du 580, chemin de la Martinique jusqu'à la rive ouest, le golfe du Saint-Laurent, le prolongement du chemin Fougère, ce chemin et les chemins suivants : E.-Bourque, des Caps, du Moulin, Chevarie, de l'Étang-du-Nord et de La Vernière jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale scolaire numéro 8 (1 540 électeurs)

Comprend la partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine située au sud d'une ligne droite passant au sud du 580 chemin de la Martinique et joignant les rives ouest et est.

À titre indicatif :

- 10 284 : électeurs enregistrés sur le territoire desservi par la *Commission scolaire des Îles*;
- 8 : circonscriptions électorales scolaires (CES);
- 1 286 : nombre moyen d'électeurs par CES;
- 964* : nombre minimal d'électeurs autorisés (- 25 % du nombre moyen);
- 1 607 : nombre maximal d'électeurs autorisés (+ 25 % du nombre moyen).

*Une demande de dérogation pourrait être adressée au Directeur général des élections (DGE) pour la CES numéro 1.

Toute personne peut prendre connaissance du projet de division du territoire en circonscriptions électorales scolaires en s'adressant, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi, au secrétariat général de la *Commission scolaire des Îles*, situé au 1419, chemin de l'Étang-du-Nord à l'Étang-du-Nord.

Tout électeur peut faire connaître par écrit son opposition au projet susmentionné de division du territoire en circonscriptions électorales scolaires, conformément à l'article 9.1 de la *Loi sur les élections scolaires*, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le lundi 15 mai 2017.

L'opposition doit être transmise par écrit à :

Madame Brigitte Aucoin
Directrice générale
Commission scolaire des Îles
1419, chemin de l'Étang-du-Nord
L'Étang-du-Nord (Québec)
G4T 3B9

Si le nombre d'oppositions écrites est égal ou supérieur à 100 (article 9.3 de la *Loi sur les élections scolaires*), le Conseil des commissaires tiendra une assemblée publique aux fins d'entendre les personnes présentes sur le projet de division du territoire en circonscriptions électorales scolaires.

Donné à L'Étang-du-Nord, ce 25 avril 2017

Brigitte Aucoin, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-032)

7. Renouvellement à l'entente Alizé

Il est proposé par monsieur Jules Richard, appuyé par monsieur Sony Cormier, que la Commission scolaire des Îles souscrive au programme Alizé pour la période de 2017-2021 au montant de 10 000 \$ par année, soit 50 000 \$ sur 5 ans.

Il est également convenu que madame Brigitte Aucoin, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente au nom de la Commission scolaire des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-033)



8. Cadre d'organisation des services éducatifs 2017-2018 au secteur des jeunes (4.1)

Il est proposé par monsieur Sony Cormier, appuyé par madame Isabelle Cummings, que soit adopté le Cadre d'organisation des services éducatifs, secteur jeunes 2017-2018 (4.1), tel que présenté par la directrice des services éducatifs et des technologies de l'information, madame Isabelle Gilbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-034)

9. Répartition des services éducatifs entre les écoles et le centre (4.11)

Il est proposé par madame Annie Vigneau, appuyée par monsieur Jules Richard, d'adopter la Répartition des services éducatifs entre les écoles et le centre (4.11) pour l'année 2017-2018, tel que présentée par la directrice des services éducatifs et des technologies de l'information, madame Isabelle Gilbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-035)

10. Plan d'effectif du personnel de soutien CSN (1 de 2)

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Lapierre, appuyé par monsieur Sony Cormier, d'adopter le plan d'effectif 2017-2018 (à entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2017) du personnel de soutien manuel (CSN), comme présenté par la directrice des services éducatifs, madame Isabelle Gilbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-036)

11. Plan d'effectif du personnel de soutien CSN (2 de 2)

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Lapierre, appuyé par monsieur Bernard Richard, que soit aboli le poste d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Stella-Maris (48 % d'un poste temps plein – suite à une entente dans le cadre de l'article 7-5 en juin 2016), au 30 juin 2017 suite à l'adoption du plan d'effectif 2017-2018 du personnel de soutien manuel (CSN), comme présenté par la directrice des services éducatifs, madame Isabelle Gilbert (voir l'annexe 5 du document du plan d'effectif CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-037)

12. Plan d'effectif du personnel de soutien CSQ (1 de 3)

Il est proposé par madame Isabelle Cummings, appuyée par madame Huguette Reid, d'adopter le plan d'effectif 2017-2018 (à entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2017) du personnel de soutien CSQ, comme présenté par la directrice des services éducatifs, madame Isabelle Gilbert.

Monsieur Sony Cormier inscrit son abstention sur la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CC. 2017-038)

13. Plan d'effectif du personnel de soutien CSQ (2 de 3)

Il est proposé par madame Isabelle Cummings, appuyée par madame Huguette Reid, que soit aboli le poste de surveillant d'élèves à l'école Polyvalente des Îles (10 heures / semaine – détenu par monsieur Maxime Chiasson) au 24 juin 2017, à la suite de l'adoption du plan d'effectif 2017-2018 du personnel de soutien CSQ, comme présenté par la directrice des services éducatifs, madame Isabelle Gilbert (voir l'annexe 5 du document du plan d'effectif CSQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-039)



14. Plan d'effectif du personnel de soutien CSQ (3 de 3)

Il est proposé par madame Isabelle Cummings, appuyée par madame Huguette Reid, que soit modifié le poste de technicien en loisirs à l'école Polyvalente des Îles (35 heures / semaine et 100 % d'un poste temps plein - détenu par monsieur Éric Poirier auparavant 31,5 heures / semaine (90 % d'un poste temps plein) au 1^{er} juillet 2017 suite à l'adoption du plan d'effectif 2017-2018 du personnel de soutien CSQ, comme présenté par la directrice des services éducatifs, madame Isabelle Gilbert (voir l'annexe 5 du document du plan d'effectif CSQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-040)

15. Correspondance

- Lettres d'appui de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, du CISSS des Îles et de Résidence Plaisance en lien avec une demande au MEES pour l'ajout de deux programmes en formation professionnelle;
- Lettre du maire de la Municipalité, monsieur Lapierre, en lien avec l'inauguration des installations en formation professionnelle le 8 mars 2017;
- Lettre du ministre de l'Éducation, monsieur Proulx, en lien avec une bonification de la mesure Petits groupes, en formation professionnelle.

16. Période de questions-commentaires du public

- On souligne une fois encore le fait que plusieurs élèves se sont distingués au cours des dernières semaines à différents niveaux, tant culturel que sportif, et on les félicite de même que les adultes qui les soutiennent :
 - Volley-ball;
 - Natation (CENIM);
 - Coupe Dodge (pee-wee);
 - Secondaire en spectacle.
- Madame Isabelle Gilbert souligne la double prestation de madame Manon Lacelle qui a eu lieu dans la journée, auprès d'élèves du secondaire et de la formation professionnelle, le tout dans le cadre d'un projet Artiste à l'école (L'nu'k cady). Elle était accompagnée des artistes Claude Bourque, Hélène Richard et Cindy Mae Arsenault. Le projet de sagesse autochtone a mis à contribution des élèves de français et d'arts plastiques en plus de ceux qui ont participé à la prestation du spectacle (danse et percussion).
- On souligne enfin une heureuse initiative qui a cours au primaire, depuis quelques années, avec le soutien financier du Groupe de persévérance scolaire (GPS), soit les Petits cuistots.

17. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la réunion à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2017-041)

Francine Cyr, présidente

Donald Chiasson, secrétaire général